Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-241900133-20221212-DEL-2022-130-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/12/2022
Publication : 18/12/2022

N° DEL/2022-130

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Séance du 12 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 05 décembre 2022

PRESENTS (24)

Délégués titulaires (23) : M. FERRÉ Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre.

Délégués suppléants (1) : M. CHARTIER Pierre.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOUILLON Ludivine, M. CHAUMEIL Romain, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LACROIX Laurent, M. POP Ion Octavian, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Pouvoirs (14) :
Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme AUDUREAU Agnès a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. LAFON Jean-François,
Mme COURTEIX Nadine a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
M. DATIN Yves a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,
Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme RIVET Murielle,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
M. LAGROIX Laurent a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. VERBRUGGE Dominique a donné procuration à M. VALADOUR Jean-Pierre,
Mme VIDAL Dany a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie,
M. VILLA Olivier a donné procuration à M. Gérard BRETTE.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-241900133-20221212-DEL-2022-130-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/12/2022
Publication : 18/12/2022

Objet : Tarif d'utilisation de la station d'épuration du Domaine des Monédières

M. le Président rappelle au Conseil que, suite à la modification du périmètre et des statuts de la Communauté de Communes, cette dernière a en charge « l'aménagement, la gestion et l'entretien du Village Vacances de Meyrignac l'Eglise, la voirie et réseaux divers (VRD) sur l'emprise publique du site y compris la station d'épuration, ainsi que son terrain d'implantation ».

Aussi, il convient de fixer un tarif d'accès à la station d'épuration, qui sera facturé au gestionnaire de l'équipement chaque année en fonction de sa consommation d'eau.

Ce tarif est fixé depuis 2018 à 1€/m3. Cette facturation doit permettre de rentrer dans nos frais liés à l'entretien de la station d'épuration et se doter de capacités financières durables pour assurer un service pérenne de qualité.
Afin d'être éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau en cas de travaux, il faut avoir un prix minimum de l'eau pour le service public d'assainissement collectif de 1,65€/m3 et arriver à 2€/m3 en 2024.
M. le Président informe que les frais d'entretien liés à la station d'épuration représentent pour 2022 un montant de 9 620 € et une consommation de 7 361 m3. Afin de permettre de financer nos dépenses, il est proposé de fixer le tarif à 1,50€/m3 pour financer un montant de 10 000 € avec une consommation moyenne de 7 000 m3.
Afin de respecter les demandes de l'Agence de l'Eau, il est proposé de facturer un abonnement (qui rentre en compte dans le montant de la facture au m3) pour un montant annuel de 40€, afin d'avoir un tarif supérieur à 2€/m3.

Le Président propose un tarif de 1,50€/m3 et un abonnement annuel de 40€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** le tarif d'utilisation de la station d'épuration du Village Vacances de Meyrignac l'Eglise à 1,50€/m3 et un abonnement annuel de 40€,
- **Autorise** le M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 38
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 13 décembre 2022
Le Président,

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Charles FERRÉ

Carrefour de l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26